GDS Drôme
L'action sanitaire ensemble
SECTION APICOLE
www.santeabeille26.fr
www.sauveurdabeilles.fr

La santé des abeilles Drômoises

Edition spéciale PSE

AVRIL 2026
N°30

SOMMAIRE :

- Editorial
- Présentation du PSE
- Protocole de traitements contre varroa PSE 2026
- Contrôle de l'infestation
- Calendrier des interventions
- Effets secondaires
- Traces de résidus
- Bulletin de commande « traitement varroose Lot Été + Hiver »
- Bulletin de commande « traitement varroose à l'unité »
- Fiche Technique APIVAR ND
- Fiche Technique API-BIOXAL ND
- Fiche Technique APIGUARD ND
- Fiche Technique VARROXAL ND
- Fiche Technique EASYCHECK et DOSA LAIF

145 Avenue Georges Brassens
26500 BOURG-LES-VALENCE
☎ 04 75 78 48 30
☎ 06 65 30 28 67
justin.forest.gds26@reseaugds.com
www.santeabeille26.fr
www.sauveurdabeilles.fr

Éditorial

Cette année 2025 reste stable en terme de mortalité (36% en moyenne) comparé à l'année 2024. Néanmoins, celle-ci reste beaucoup trop élevée. Nous devrions tourner entre 5 et 10% par rucher. Le frelon à pattes jaunes pose de plus en plus de soucis malgré les efforts de destruction réalisés par la section apicole du GDS et les apiculteurs eux-mêmes. Malheureusement nous ne pourrons qu'apprendre à vivre avec lui, capturer un maximum de fondatrices et détruire les nids. Nous pouvons par contre concentrer nos efforts contre *Varroa destructor* pour obtenir des colonies les plus fortes possibles afin qu'elles puissent se défendre au mieux contre le frelon. De plus en plus de résistances de *Varroa destructor* envers les médicaments utilisés pour le combattre sont remarquées. La Section Apicole du GDS, au travers de son PSE, essaie de limiter les résistances du *Varroa* en alternant au maximum les traitements. En tant que nouveau vétérinaire du PSE, je souhaiterais favoriser l'utilisation de lutte biotechnique qui montrent d'excellents résultats (nos voisins italiens n'utilisent plus d'amitraz et arrivent malgré tout à lutter contre ce fléau). Des journées *Varroa* sont organisées à plusieurs endroits de la Drôme pour vous apprendre ces méthodes de lutte (voir programme ci-après). Je vous encourage également à suivre vos colonies régulièrement via des comptages afin de choisir les moments opportuns pour traiter vos ruches. Les visites des TSA, une par apiculteur tous les 5 ans, sont une opportunité pour vous de lever vos doutes, de poser vos questions voire de vous apprendre des techniques pour gérer le *Varroa*. J'espère que vous leur réserverez un accueil chaleureux.

J'attire votre attention sur les achats de reines ou essaim : surveiller leur provenance ! De nombreuses menaces (ex : *Tropilaelaps* ou *Aethina*) sont aux portes de la France, à nous de les garder en dehors de nos ruches. L'apiculture devient de plus en plus technique mais quel plaisir de contempler une ruche qui se porte bien ! N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin !

Inti VENEGAS
Vétérinaire conseil du PSE de la Section Apicole du GDS26

Qu'est-ce que le Programme Sanitaire d'élevage ?



Photo de varroa dans une alvéole.

Le PSE est une initiative menée par la section apicole du GDS 26. Son objectif est de lutter contre l'acarien *Varroa destructor.* Ce plan, encourage les apiculteurs à lutter activement contre *Varroa* afin d'assurer la bonne santé de leurs colonies. La varroose représente 56% des troubles observés dans les ruchers. Ses symptômes incluent la diminution de la production de miel, du couvain mosaïque, une forte réduction de la population de la ruche ainsi que des déformations physiques des abeilles.

Rappel : pour commander, l'adhésion au PSE est obligatoire.
Si vous désirez commander et que vous n'êtes pas adhérent au PSE, contactez la section apicole du GDS26 pour obtenir le bulletin d'adhésion.

LA DRÔME

Le PSE donne accès aux adhérents à des médicaments autorisés à des prix compétitifs afin de lutter efficacement contre *Varroa.* Ce plan ne se limite pas à la seule distribution de traitements, il propose un accompagnement complet pour aider les apiculteurs à maîtriser cet acarien.
Les services proposés sont variés :

- Formations au diagnostic du niveau d'infestation (comptage des varroas phorétiques).
- Formations aux méthodes de luttes biotechniques (encagement, destruction de couvains etc..)
- Visite de rucher par un TSA pour vérifier l'application des règles sanitaires de base.
- Mise à disposition de traitements sous AMM, accompagnés de protocoles pour leurs utilisations.

Pour répondre à ces nombreuses problématiques, un vétérinaire conseil et des Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) sont disponibles si besoin pour vous orienter dans vos choix et vos applications.

La visite de rucher par un TSA est **obligatoire** pour tous les adhérents du PSE au moins une fois dans la durée du PSE (2026-2030). La visite est un moment d'échange privilégié et personnalisé pour votre rucher. Un TSA vous contactera pour convenir d'une date de visite. Merci de l'accueillir dans les meilleures conditions possibles.
En cas de refus, vous ne pourrez plus adhérer au PSE et bénéficier de ses avantages.

Protocole de traitements contre Varroa - PSE 2026

En 2026, le Conseil Départemental de la Drôme reconduit son engagement envers les apiculteurs drômois via son aide financière pour les traitements contre *Varroa.*

Cette aide est de **2,50 €** pour chaque colonie déclarée et traité en bithérapie (un traitement estival **ET** un traitement automnal/hivernal). Elle est réservée aux apiculteurs domiciliés en Drôme **ET** adhérents à la section apicole du GDS26.

Pour 2026, nous proposons les traitements suivant : **APIVAR**, **API-BIOXAL**, **APIGUARD** et **VARROXAL**. Toutes les colonies d'un rucher doivent être traitées simultanément. Nous proposons également un outil de comptage des varroas phorétiques : l'EasyCheck et un outil de dosage et d'application de la solution d'Api-Bioxal : le Dosa Laif. Veuillez vous référer aux fiches techniques ci-jointes.

Suite à des demandes d'adhérents, nous vous proposons cette année le format APIVAR 4 lanières. Ce format est adapté pour traiter 2 ruches, cependant, il représente un coût de traitement par ruche deux fois plus élevé que les autres traitements…

RAPPEL :

- Le montant des aides par colonie est différent pour la commande des lots **VARROXAL été-hiver**. Nous vous invitons à contacter le GDS pour connaître le montant de l'aide ;
- Si le nombre de colonies traitées est inférieur au nombre de colonies déclarées, l'aide sera calculée par rapport au nombre de colonies traitées.

Contrôle de l'infestation de *Varroa*

Avant tout traitement, il est fortement conseillé de contrôler le taux d'infestation de votre rucher. Un contrôle une fois par mois est fortement conseillé entre mai et décembre. Si cela n'est pas possible, voici les étapes minimales à respecter :

- En période sans couvain (novembre/décembre) : réaliser un comptage sur langes, au moins 15 jours après tout traitement médicamenteux.
- Avant, pendant et après la saison estivale :
  - Un comptage des varroas phorétiques et des chutes sur langes avant le traitement estival
  - Un autre un mois après la fin du traitement
  - Un dernier en septembre/octobre

Les résultats de comptages doivent être notés dans le registre d'élevage.
Voici les seuils à respecter :

Nombre de colonies totales dans un rucher	> 20	20	10	5
Nombre de colonies à compter	8	6	5	3

La moyenne des chutes journalières ne doit pas dépasser 1 *Varroa* par jour et idéalement > 2 *Varroas* par semaine.
Si ce n'est pas le cas, des mesures complémentaires sont à prévoir, vous pouvez alors vous rapprocher d'un TSA.

Période	Seuil
Sortie d'hiver	< 1 varroa / jour
Printemps	< 3 varroas / jour
Eté avant traitement	< 10 varroas / jour
Automne post-traitement	< 1 varroa / jour

Seuil pour la méthode des langes graissées

Période	Seuil
Sortie d'hiver	< 1 varroa / 100 abeilles
Printemps	< 3 varroas / 100 abeilles
Eté avant traitement	< 4 varroas / 100 abeilles
Automne post-traitement	< 0,3 varroas / 100 abeilles

Seuil pour la méthode Easycheck

Calendrier d'interventions par méthodes médicamenteuses et biotechniques :

PRINTEMPS

- **Interventions printanières**

L'utilisation d'Apivar ou Apiguard est possible si l'infestation est jugée trop importante.
L'application de l'Apiguard doit être réalisée lorsque les températures extérieures sont > 15°C.
En avril-mai-juin, procéder, si possible, au **retrait de couvain de mâle** sur 3 cycles.
Attention : l'application du médicament doit être terminée avant la miellée.

ÉTÉ

- **Interventions immédiatement après la récolte estivale** (du 15/07 au 15/08, après le retrait des hausses)

Apiguard : application de 2 barquettes à 15 jours d'intervalle sur le dessus des cadres
Apivar : application inter-cadre de 2 lanières par ruche pendant 6 à 10 semaines (posologie indicative pour l'équivalent d'une ruche Dadant/Langsroth 10 cadres).
Api-Bioxal : application par dégouttement ou sublimation **après 24 jours d'encagement de reine ou retrait de couvain**.
NB : L'encagement de reine ou le retrait de couvain peuvent être aussi associés à l'application d'Apivar ou d'Apiguard, mais sont indispensables en cas d'utilisation d'Api-Bioxal.

AUTOMNE

- **Interventions hivernales hors couvain**

Api-Bioxal / Varroxal : application par dégouttement ou sublimation en novembre/décembre. Avant toute application l'absence de couvain doit être vérifiée. S'il en était trouvé, les cadres de couvain devront être grattés ou retirés. Dans les zones où les arrêts de ponte des reines ne sont plus observés à l'automne, l'encagement de la reine pendant 21 jours devient indispensable avant l'application.

HIVER

Le dégouttement est facile. Il ne nécessite pas de matériel lourd : du sucre, de l'eau, un récipient isolé pour confectionner et emmener le produit au rucher et une seringue.
La sublimation nécessite du matériel spécifique (appareil à résistance électrique conseillé) et des protections contre les vapeurs (l'acide oxalique est particulièrement toxique pour les poumons). Les deux techniques ont une efficacité comparable. L'avantage de la sublimation est qu'elle peut être répétée à quelques jours d'intervalle pour renforcer l'effet du traitement. La répétition d'applications par dégouttement est moins recommandée : il faut l'éviter sur une même génération d'abeilles.

- **Interventions en cours de saison apicole :**

Pour les essaims naturels venant d'être enruchés et lors de la confection d'essaims artificiels passant par une phase d'absence de couvain fermé, un traitement avec Api-Bioxal / Varroxal par dégouttement ou sublimation est fortement conseillé avant l'operculation du couvain.
L'application par essaim d'une lanière d'Apivar pendant 6 semaines est une alternative valable.

Toute colonie de production présentant un niveau d'infestation à *Varroa* important avec symptômes de varroose associés sera également traitée sans retard (retrait de(s) la hausse(s) obligatoire préalablement à l'application du médicament). L'Apiguard et l'Api-Bioxal sont éligibles au cahier des charges « Agriculture Biologique ».



En cas de difficultés ou particularités, n'hésitez pas à contacter le vétérinaire conseil de la Section Apicole du GDS 26 :
inti.venegas.gds26@reseaugds.com
ou 04 75 59 56 89.

Manque d'efficacité - effets secondaires

Si les médicaments ont été utilisés en suivant les préconisations mais que leur efficacité vous semble insuffisante, ou que vos colonies paraissent mal supporter le traitement, **prenez contact avec un TSA ou le vétérinaire conseil**.
Tout manque d'efficacité doit être signalé à l'ANMV (Agence Nationale du Médicament Vétérinaire) via le lien : pharmacovigilance-anmv.anses.fr

Pour appuyer votre déclaration, il est indispensable d'effectuer des comptages *varroa* avant, pendant et après le traitement.

L'efficacité d'Apiguard est fortement lié aux températures :

- < 15°C : Apiguard perd en efficacité
- > 40°C : Une agitation de la colonie ainsi qu'une réduction temporaire du couvain peuvent être observés. Si ces effets s'aggravent, retirez les barquettes. Si ces symptômes apparaissent alors que les températures sont < 40°C, signalez ce problème aux TSA ou au vétérinaire conseil. **Evitez les applications lors des pics de chaleurs en été.**

Risque de résidus

Ne jamais traiter une colonie en période de miellée. Si possible, avancer le plus possible vos récoltes estivales afin de traiter rapidement vos colonies pendant le pic d'infestation.
Utiliser uniquement des médicaments disposants d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). Les produits sans AMM présentent des risques de résidus non maîtrisés pouvant contaminer les produits de la ruche.

Apivar :

- Principe actif : Amitraze
- Risques : les résidus peuvent contaminer le miel
- Durée de traitement : 6 à 10 semaines
- Retirer les lanières après le traitement pour limiter les risques de résistance et de pollution.

Apiguard :

- Principe actif : Thymol
- Risques : Les résidus s'accumulent dans la cire. Le thymol peut altérer le goût du miel.
- Il est conseillé de renouveler 30 % des cadres chaque année pour limiter une accumulation trop importante.

Api-bioxal / Varroxal :

- Principe actif : Acide oxalique (AO)
- Aucune résidus, l'AO est présent naturellement dans le miel

Nous vous rappelons qu'après usage, les médicaments doivent être stockés dans leur emballage d'origine (à défaut dans un emballage équivalent). La SAGDS26 collecte ces produits lors de l'assemblée de la section ou directement en les déposant au GDS.

Comment définir la quantité de médicaments nécessaire pour la saison

1 – Déterminer le nombre de colonies actuel et tenir compte de l'évolution du cheptel dans la saison pour commander la quantité de médicament nécessaire,

2 – Pour APIVAR, une boite de 10 lanières permet de traiter 5 colonies sur 10 cadres Dadant,

3 – Pour APIGUARD, une boite de 10 barquettes permet de traiter 5 colonies sur 10 cadres Dadant,

4 – Pour API-BIOXAL, prévoir un sachet de 35 g pour traiter 10 colonies par dégouttement. Pour le traitement par sublimation prévoir 2 g par colonie.

5 - Pour VARROXAL, il existe deux présentations en boîte de 75g et 200g. Prévoir une boîte de 75g pour traiter entre 25 et 35 colonies et 200g pour traiter entre 75 et 100 colonies.

Voici les dates des prochaines formations varroas :

- Malataverne	Samedi 25/04	13h30 -17h00
- Ourches	Samedi 06/06	8h30 -13h00
- La Roche-sur-le-Buis	Samedi 11/07	17h00 - 21h00
- Bourg-lès-Valence	Samedi 25/07	8h30 - 13h00

Merci de contacter la Section Apicole du GDS 26 pour vous inscrire à ces journées.